

En opposition avec les quelques lignes que nous avons publiées l'autre jour, d'après l'Art musical, sur l'opéra d'Ed. Membre, les Parisiens, nous lions dans le Ménétre:

A l'OPERA POPULAIRE, répétitions des Paris et des Amours du Diable, les deux grands ouvrages que l'on espère toujours pouvoir donner vers la fin du mois.

Où est la vérité dans tout cela ?

Conseil municipal de Roubaix
Séance du 26 juin 1874.
Prises d'eau au Canal. (Suite)
CAHIER DES CHARGES DE 1837. — D'après le cahier des charges du 21 mars 1837 l'Etat accordait à un concessionnaire la concession temporaire d'un canal dont il se réservait la nue propriété.

La ville de Roubaix intervenait, d'après l'art. 16, pour la subvention de 600,000 fr. inscrite dans la loi du 6 juin 1825, et le département du Nord intervenait de même pour une subvention de 250,000 fr.

Le département ne pouvait exiger, en échange de sa subvention, aucun avantage spécial, il n'apparaissait donc que comme donataire à titre gracieux. Le concessionnaire s'engageait, au contraire, vis-à-vis de la ville de Roubaix, à lui fournir 2,000 mètres cubes d'eau par jour, aux époques de sécheresse.

Le cahier des charges de 1837, dans ses art. 15 et 16, doit donc être considéré comme un contrat synallagmatique entre la ville de Roubaix et le concessionnaire.

Cette interprétation résulte évidemment de l'exposé historique qui précède. On a vu, en effet, que la principale préoccupation de la ville de Roubaix, était d'assurer son alimentation en eau; que la subvention consentie par elle était destinée à payer les travaux à faire dans ce but; et que toujours cette subvention a été considérée comme une charge corrélatrice à celle imposée au concessionnaire d'amener à Roubaix 2,000 mètres cubes d'eau par jour.

fenêtres, Lorenzo lui avait donné un aspect à la fois sérieux et riant qui me plaisait beaucoup, et je me souviens encore de la sensation de gaieté et de joie avec laquelle j'entraî ce jour-là, au retour de l'église, dans cette petite pièce, dont les fenêtres ouvertes laissaient entrer, avec le grand soleil, le parfum du jasmin qui grimpaît tout à l'entour. Les trois conditions de la vraie gaieté, l'ordre, la paix et le travail, nous les possédions alors, et nous étions dans cette disposition joyeuse qu'il n'appartient ni à la richesse, ni à l'ambition satisfaite, ni à aucune prospérité humaine, de faire épanouir dans le cœur.

définis par l'art. 1^{er} du décret du 21 juillet 1861 ainsi conçu :

« Il sera procédé à l'achèvement du canal de Roubaix par un tronçon passant entre Tourcoing et Roubaix, et reliant les deux parties ouvertes du canal; conformément aux dispositions générales de l'ancien projet ci-dessus visé et à l'avis du Conseil général des Ponts-et-Chaussées du 28 mars 1861, lequel avis restera annexé au présent décret. »

En fait, les travaux en cours d'exécution sont conformes aux dispositions générales de ce projet. La première clause du contrat est donc remplie; la ville de Roubaix ne soulève d'ailleurs aucune difficulté à ce sujet.

En fait, les travaux en cours d'exécution sont conformes aux dispositions générales de ce projet. La première clause du contrat est donc remplie; la ville de Roubaix ne soulève d'ailleurs aucune difficulté à ce sujet.

En fait, les travaux en cours d'exécution sont conformes aux dispositions générales de ce projet. La première clause du contrat est donc remplie; la ville de Roubaix ne soulève d'ailleurs aucune difficulté à ce sujet.

Elles ne pourraient exister de nouveau que par suite de stipulations explicitement exprimées.

Mermesses. — Dimanche 25 octobre. — Lys, Prémesses, Tressin, Bauvin.

Etat civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 18 OCTOBRE. — Victor Rasseure, rue de l'Époule. — Louis Dubron, rue Solferino. — Jules Cuvelier, rue des Fondueurs. — Charles Vanoverveld, au Raverdy. — Constantin Telgels, au Cul de Four. — Zulma Sambla, au Bas de l'Enfer. — Pierre Oltvert, au Pile. — Marie De Vos, rue des Anges. — Léonie Naessens, au Pile. — François Desval, rue du Quai. — Henri Van Bever, rue Bernard.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 OCTOBRE. — Charles Hauwer, 4 mois, rue de Flandre. — Charles Penex, 6 mois, rue Sainte-Thérèse.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille MAHIEU-WILFART qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LOUIS-JOSEPH MAHIEU, veuf de Dame Marie-Thérèse WILFART, décédé à Roubaix, le 21 octobre 1874, dans sa soixante-cinquième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le vendredi 23 octobre 1874, à huit heures et demie, en l'église Notre-Dame.

Caïne d'épargne de Roubaix
Bulletin de la séance du 18 Octobre 1874.
Sommes versées par 124 déposants, dont 20 nouveaux, Fr. 16,240.
49 demandes en remboursement.
Les opérations du mois d'Octobre sont suivies par MM. Réquillat-Dessaint et Etienne Motte, directeurs.

Faits Divers
C'est hier matin à 6 heures qu'a eu lieu à Valenciennes l'exécution du soldat Roussel, condamné à la peine de mort pour voies de fait envers un sous-officier. — Roussel a montré une grande fermeté. Il s'est confessé, et après avoir pris un verre de vin et un biscuit il est monté dans une voiture caléculaire du train des équipages, escortée par des chasseurs à cheval. Arrivé sur le lieu

de l'exécution déjà occupé par des détachements de troupes du fort de Valenciennes, Roussel est descendu de voiture sans faiblesse ni ostentation et s'est avancé d'un pas ferme, ayant à ses côtés l'aumônier de la prison militaire. Le condamné était d'une pâleur livide, et quelques larmes ont coulé sur ses joues. Roussel a peine lié au poteau, l'officier de service a commandé le feu en levant son épée, et Roussel a été atteint par cinq balles à la poitrine et deux au front. Il a été foudroyé. Le public était peu nombreux: il y avait à peine 100 personnes.

Le Progrès national, de Troyes, nous fournit les détails suivants sur un crime horrible qui a jeté l'effroi et la consternation dans toute la ville :

« Nous apprenons à l'instant une affreuse nouvelle. Un des habitants les plus honorables de la ville de Troyes, le docteur Guichard, vient d'être victime d'un horrible assassinat. Le nommé Lebouf, repris de justice, a pénétré dans son cabinet et lui a tiré à brûle-pourpoint deux coups de revolver. Une balle a ricoché et a atteint le docteur Guichard au front, l'autre l'a frappé près du cœur. La victime succombait vingt minutes après entre les bras de l'abbé Lebrun, vicaire de la Madeleine, accouru en toute hâte à la nouvelle de ce malheur, et qui a pu lui donner l'absolution.

« Le mourant a reçu l'extrême onction dans la forme usitée dans les cas urgents. « Les docteurs Forest, Coquerel et Hervé fils lui ont donné des soins malheureusement inutiles.

« On attribue le crime à une atroce pensée de vengeance. Lebouf aurait été condamné à la suite d'un rapport fait par MM. Guichard et Carteron, et il leur avait juré une haine mortelle. On assure qu'il avait l'intention de faire subir le même sort à son confrère.

Dans le pays auquel appartenait sa famille, tous prendraient part à cette guerre pour l'indépendance: il ne pouvait en ce moment demeurer loin de ses frères, de ses parents, de ses amis, qui allaient s'enrôler pour combattre la domination étrangère.

L'affaire s'est passée rue Dumont. Les deux époux endormis ont un pâlleur effrayante; ils ont les yeux ouverts et se tiennent par la main.

« On n'a jamais su quel défaut de construction avait été la cause de cet échec. »

« On n'a jamais su quel défaut de construction avait été la cause de cet échec. »

« On n'a jamais su quel défaut de construction avait été la cause de cet échec. »

« On n'a jamais su quel défaut de construction avait été la cause de cet échec. »

« On n'a jamais su quel défaut de construction avait été la cause de cet échec. »